

L'an deux mille vingt-et-un, le treize septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de **Castelmoron sur Lot**, dûment convoqué en séance, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Line LALAURIE, Maire.

Date de convocation : 8 septembre 2021

Etaient présents : Line LALAURIE, maire, Daniel MARROT, Josianne ESCODO, Jean-Marie PREVOT, Guylène LIA, Jean-Claude VIGNEAU, adjoints au Maire et Christophe PLANTY, Chantal CZWOJDRAK, Johan ARSAC, Annabel LAJOURNADE, Judikaël PILLES, Fabien VIEL, Gérard ROUAN, Sandrine LACOMBE, Olivier ZOLDAN, Laetitia CAZAUBIEL, conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maud DURNEY, Maguy CARMELLI-AMADIO, Michèle ROCH,

Procuration :

-=-=-

Cette séance débute tristement par une minute de silence dédiée à la mémoire de Monsieur Bernard GENESTOU, ancien maire et conseiller général, disparu subitement ce 23 août.

Mme le Maire lui rend hommage par ce discours :

*« Nous débiterons cette séance du Conseil Municipal en rendant hommage à Bernard GENESTOU, qui a siégé autour de cette table pendant 43 ans dont 37 ans en tant que Maire.*

*C'était un homme passionné par sa commune pour laquelle il s'est investi totalement, avec acharnement parfois, afin de permettre les projets qu'il pensait être les meilleurs pour Castelmoron.*

*Il aura marqué l'histoire de sa ville mais aussi celle des Collectivités pour lesquelles il s'est investi. Je pense au Département du Lot-et-Garonne où il a siégé, il était le bras droit de Jean FRANCOIS PONCET, Président de la Commission des Finances et à ce titre au su saisir les opportunités et nous faire bénéficier d'aides, parfois exceptionnelles.*

*Il aura aussi mis en place la Communauté de Communes « Lot-et-Tolzac » en réunissant les communes des deux cantons Castelmoron et Monclar. Un challenge que celui de lier les communes de la plaine avec celles des côtes. Malgré quelques aléas, parfois politiques, cette Communauté a su prospérer et tenir sa place dans ce monde en perpétuelle mouvance.*

*Il aura également mis en place le SMAVLOT, qui réunit les 103 communes de la Vallée du Lot et des Bassins versants depuis le canton de Fumel jusqu'à la confluence du Lot et de la Garonne à Aiguillon, qu'il aura un temps présidé.*

*Il aura donné plus de 40 ans de sa vie au service d'autrui, et si nous devons répertorier les actions et les réalisations qu'il a initiées et portées la liste serait trop longue pour que nous l'évoquions ce soir.*

*Mais il me vient en mémoire, l'énergie qu'il a déployée pour la transformation du Collège, du GOD qu'il était, au Collège d'aujourd'hui, allant frapper à la porte du Ministère de l'Education Nationale pour obtenir les autorisations et les financements.*

*Je me souviens aussi de la mission que d'autres auraient jugée impossible, de transférer l'usine agroalimentaire sur des terres agricoles en plaine de Lissandre, ces prairies qui appartenaient à de nombreux propriétaires. Il connaissait son monde, il a pris son « bâton de pèlerin », frappé à chaque porte, en s'adaptant aux propriétaires, au moment du café, parfois à l'aube, dans la grange, mais avec ténacité et la force de persuasion que nous lui connaissions, il les a tous convaincu. Aujourd'hui Daucy est là, 70 permanents, 300 saisonniers, et une Taxe Foncière d'Entreprise non négligeable pour la Commune.*

*Je ne peux pas passer sous silence aussi le Village de Vacances de Port Lalande avec ses 60 chalets et le Port de plaisance avec ses 50 anneaux. Opération communale cette fois, sur des propriétés privées qu'il a fallu acquérir. Une réalisation qu'il a fallu porter et mener de toutes pièces, exceptionnelle et futuriste dans le département.*

*Je pourrais vous en citer bien d'autres, nous serons certainement appelés à nous les remémorer dans d'autres circonstances.*

*Pour ma part, j'ai eu le privilège de l'accompagner pendant de nombreuses années et j'ai beaucoup appris à ses côtés, collaboration fructueuse certes mais parfois difficile tant il pouvait être exigeant et d'humeur changeante.*

*Je retiendrai sa rigueur et ses qualités d'homme visionnaire, gestionnaire qui lui ont permis de construire le Castelmoron d'aujourd'hui.*

*Il a su s'entourer tout au long de sa vie de personnes, élus, collaborateurs, qui comme lui aimaient son village, en qui il pouvait avoir totale confiance et il a su retirer le meilleur de chacun. Quelle que soit la sensibilité de chacun, Bernard GENESTOU inspirait à tous un profond respect.*

*Cet homme de devoir a voulu aussi assurer après lui une continuité, il m'a honorée de sa confiance en souhaitant, en 2014 que je poursuive son action et a réussi à me convaincre. Je lui dois la place que j'occupe aujourd'hui et en ce sens lui dois toute ma reconnaissance. Les élus communaux que nous sommes aujourd'hui sommes conscients de cet héritage et devons en être dignes.*

*Comme il l'a été souvent évoqué lors des différents hommages rendus, il avait aussi l'art de cultiver la convivialité et nous terminions très souvent nos réunions en partageant le verre de l'amitié et chaque réunion trimestrielle du conseil municipal se clôturait par un repas.*

*Nous avons perpétué cette tradition, indispensable au maintien de cohésion des équipes mais malheureusement elle a été interrompue par le Covid.*

*Ce soir, nombreux ont répondu positivement, il a tellement marqué cette maison qu'il sera encore parmi nous ce soir, tellement heureux de nous voir tous réunis. »*

## Rentrée scolaire :

Le bureau municipal a effectué une visite de pré-rentrée des établissements scolaires ; quelques menus travaux ont été réalisés durant l'été ; à l'école maternelle, le matériel informatique ayant été livré 3 jours avant la rentrée, une seule classe a pu être équipée la 1<sup>ère</sup> semaine, il reste à installer celui des deux autres classes.

A l'école élémentaire, on déplore une nouvelle infiltration dans la salle d'activités au 2<sup>o</sup> étage due à un bref épisode de pluviométrie abondante.

Mme la rectrice de l'académie de Bordeaux est venue récemment visiter le groupe scolaire et a salué avec surprise la qualité de l'établissement ; plusieurs structures se sont rapprochées de l'école à travers l'inclusion de certains de leurs élèves (IME – IRSA- INJS).

Quant aux effectifs, ils sont stables ; à noter :

- ⇒ Ecole maternelle : 62 élèves
- ⇒ Ecole élémentaire : 123
- ⇒ Collège : 226
- ⇒ MFR : 80

## Saison touristique :

On constate une très bonne fréquentation de la plage, qui cette année avait été totalement recouverte de sable blanc des Landes, soit 3 fois la quantité habituellement commandée. Les usagers ont félicité les efforts de la commune pour cet embellissement et le confort apportés.

Des travaux de mise aux normes électriques ainsi qu'au niveau de l'assainissement ont été réalisés depuis 2020 ; Mme le Maire souligne que cette plage représente le seul point de baignade aménagée sur un long tronçon du Lot, par conséquent un atout majeur pour la population en demande.

Visites du village : Mr Jean-Pierre FERNANDEZ, conteur de pays, a présenté aux vacanciers notre village chaque lundi matin durant l'été, ajoutant à son exposé historique des anecdotes qui ont séduit les auditeurs ; Mme le Maire remercie chaleureusement Mr FERNANDEZ pour son amicale participation ainsi que ses acolytes, Jacky LANSADE et René LAPORTE pour le grand service qu'ils rendent en préparant l'apéritif offert à l'issue de la balade commentée.

## Décisions modificatives :

La trésorière municipale Mme CHEMINEAU, souhaite que la commune apporte quelques modifications au budget primitif 2021 afin de remplir certaines formalités, notamment en matière de dépenses imprévues d'investissement ; il convient également d'inclure des reports de budget antérieur.

### (Délibération)

Madame le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du Budget étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les ouvertures de crédits ci-après :

#### 1) Au Budget Principal

SECTION	DEPENSES		RECETTES	
	Chapitre et article	sommes	Chapitre et article	sommes
Fonctionnement	022	+12126.44	002	+21192.44
	673	+9066.00		
Investissement	001	-51592.15		
	Opération 43 Article 2312	+51592.15		
	Opération 74 Article 2313	- 223		
	Opération 23 Article 2183	+ 223		

Le Conseil valide cette décision à l'unanimité.

**Par ailleurs, il autorise le receveur municipal à diminuer le compte 1068 d'un montant de 13 796,47 € correspondant à l'amortissement (compte 204172) et les affecter au compte 2804172.**

## Régies municipales : suppressions et modifications :

Toujours de cadre de la conformité avec la trésorerie municipale, et celui entamé par la DGFIP de la suppression progressive des encaissements en espèces, il est demandé à la commune de procéder à une mise à jour de ses régies ; après un contrôle inopiné des régies effectué le 21 juin 2021, les services du Trésor Public ont constaté que 3 régies ne présentaient plus d'intérêt et étaient amenées à disparaître ;

- Régie transports scolaires : en raison du transfert de compétence du Département à la Région, la commune ne procède plus aux encaissements des droits d'inscription des familles, cette régie n'a donc plus lieu d'être.
- Régie dons et quêtes : devenue obsolète, elle doit être supprimée.
- Médiathèque et bibliothèque : faisant double emploi, seule la régie « bibliothèque » sera conservée.

L'assemblée décide à l'unanimité de supprimer ces régies.

### (Délibération)

Mme le Maire rappelle la création de nouveaux modes de paiement décidés par le conseil municipal dans le cadre des services de cantine et périscolaire mis en place en 2016, à travers TIPI et le prélèvement.

Ces nouveaux modes de paiement ont engendré la disparition du règlement en espèces par encaissement en régies, disparition constatée par le Receveur lors d'un contrôle effectué le 21 juin dernier. De plus, le transfert de la compétence transport du Département vers la Région rend obsolète la régie concomitante. La régie « dons et quêtes » ne fonctionne que très rarement, il convient également de la supprimer.

Sur proposition de ce dernier, la municipalité est invitée à décider de la suppression de ces régies.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal,  
16 Voix POUR, 0 Voix CONTRE, 0 abstention**

- **Décide** de donner un avis favorable à la suppression des régies de transports scolaires, médiathèque et dons/quêtes à compter de ce jour,
- **Autorise** Mme le Maire à effectuer les démarches inhérentes à ces suppressions.

## Désignation d'un délégué au conseil d'administration de l'EHPAD Comarque-Beumanoir :

Mme le Maire annonce la démission de Mme AMADIO-CARMELLI de sa fonction de délégué au sein du conseil d'administration de l'EHPAD, en tant que membre d'une association ; il convient de désigner un remplaçant ; Mr Daniel MARROT est proposé par Mme le Maire ; les élus valident sa candidature à l'unanimité.

Un directeur intérimaire assurait la gestion de l'établissement 1 jour par semaine depuis un an maintenant, ce qui était préjudiciable pour son bon fonctionnement ; à compter du 1<sup>er</sup> octobre, un nouveau directeur permanent sera en place.

### (délibération):

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient d'élire des délégués pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD Résidence Comarque Beumanoir

Considérant la démission de Mme Maguy CARMELLI-AMADIO

Le Conseil Municipal, après en avoir voté et délibéré :

- ELIT pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD Résidence Comarque Beumanoir, les délégués suivants :

**Membres siégeant au sein d'associations : Mr Daniel MARROT, 3 rue Garrau, 47260 Castelmoron sur Lot**

## Travaux :

### Mairie :

Après un mois de pause, le chantier a repris : la transformation du belvédère touche à sa fin, la pose de la pergola a eu lieu aujourd'hui ; Mr PREVOT souhaite qu'une inauguration des nouvelles places ait lieu ; au 2<sup>ème</sup> étage, les travaux de rénovation des locaux désormais occupés par le SMAVLOT s'achèvent, seuls restent ceux des sanitaires (pose d'un lavabo par Nicolas FAVRE). Un avenant au bail actualisera la part supplémentaire à adjoindre au contrat. Mme le Maire ajoute que la cage d'escalier a également besoin d'un rafraîchissement, la commission va se pencher sur ce projet ; quant au programme de réfection globale du château, Mme le Maire précise que l'architecte spécialisé, Mr Stéphane THOUIN, a réalisé une étude et établi une 1<sup>ère</sup> tranche. Les travaux devront être engagés rapidement maintenant (DETR obtenue) ; reste le changement des menuiseries à prévoir pour étanchéifier le bâtiment.

### Eglise de Sermet :

Mr PREVOT rend compte de sa visite sur place ; malgré des travaux de renforcement de la toiture et des côtés il y a plusieurs années, l'édifice n'a pas connu de gros travaux pour garantir son maintien en bon état ; à ce jour, on déplore une chute occasionnelle de

certaines pierres/parties de plafond, en raison des argiles du sol qui se rétractent et gonflent en fonction du climat (ayant auparavant entraîné la chute de la cloche) ; un arrêté interdisant l'accès a été pris et un périmètre de sécurité garanti. Un maçon venu constater l'état de la bâtisse a conseillé de la faire expertiser. Une étude de sol sera nécessaire avant de lancer des travaux de préservation.

#### **Foirail :**

Les rambardes du temple protestant ont été posées ; les fontaines sur la place du Foirail ont dû subir un réglage (débit d'eau, éclairage). Tout semble en ordre depuis.

#### **Port Lalande :**

La pompe fonctionne de nouveau ; elle assure un brassage des eaux et ralentit la prolifération des herbes et l'envasement.

#### **Tivoli :**

Le matériel de cuisine a été remplacé par celui (anciennement au self du collège) stocké dans l'ancienne caserne ; plus récent que celui de la commune, il a été gracieusement offert par le Département. Il sera prochainement révisé. La façade de la salle des fêtes présente des anomalies : des panneaux se détachent de leur support qui semble érodé. Mr PREVOT a contacté 2 entreprises pour réaliser des devis (un de rénovation de la structure, un pour une dépose et réalisation d'un enduit). Mme le Maire insiste sur le caractère urgent des travaux, en raison du danger encouru par les passants. D'autres travaux seront nécessaires (son, isolation, toiture).

#### **Projet parking cimetière :**

La commission des travaux a beaucoup travaillé pour réduire le coût du projet ; une rencontre est prévue ce jeudi avec le maître d'œuvre.

#### **Stadium :**

Le 28 septembre, le maître d'œuvre, Mr HEN, présentera le rapport de l'étude (photovoltaïque) et le projet de stationnement des bus. Ce dossier important a reçu une DETR, Mme le maire précise qu'il va être traité en priorité.

#### **Berges du Lot :**

Les travaux diligentés par le SMAVLOT se poursuivent ; le projet de rénovation de la passerelle et du chemin est toujours d'actualité.

#### **Camping :**

Les entreprises contactées pour renforcer les berges du camping (éboulement du soubassement durant les dernières crues) sont frileuses et ne désirent pas s'engager ; le camping, propriété de la commune, situé sur le territoire du Temple sur Lot, c'est avec cette commune qu'il conviendra de formaliser le dossier qui sera coûteux et complexe.

#### **Tennis :**

L'assemblée générale du club a eu lieu samedi dernier : la commune a pris en charge la fourniture de l'éclairage du court extérieur, les membres du club ont procédé à son installation. Un petit complément de fournitures de 396 € a été avancé par le club ; il convient de le rembourser par le biais d'une allocation exceptionnelle que les élus valident à l'unanimité.

#### **(délibération)**

Madame le Maire rappelle les travaux de création d'un éclairage extérieur sur le court de tennis dont l'installation a été réalisée par le club ; la commune s'était engagée à prendre à sa charge les fournitures ; ayant dû compléter le matériel par l'achat de pièces complémentaires, le club a avancé la somme de 400 € que la commune propose de compenser par l'allocation d'une subvention exceptionnelle de ce montant. Elle demande au conseil de se prononcer

le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré,

- **Accorde** au titre de la participation de la commune aux frais de création d'un éclairage extérieur du court de tennis, une subvention exceptionnelle de 400 € au titre de l'année 2021 au club Monts et Vallée
- **Dit** que les crédits seront prélevés au compte 6574 du Budget Primitif 2021 et versés à l'ordre de l'association sportive.

#### **Ruisseau le Camuzol :**

Ce matin, la commission des travaux a parcouru le Camuzol dans le but de contrôler le bon écoulement des eaux, et repérer d'éventuels embâcles. Par endroits, de la grave calcaire tombe dans le lit, se fige et obstrue la canalisation ; des travaux seront nécessaires, cependant globalement l'ouvrage est en bon état. Mme le Maire rappelle l'épisode climatique qui a engendré une remontée de boues importantes au niveau de l'école maternelle le jour des dernières élections de juin ; elle suggère de faire appel à Claude FAVRE, ancien adjoint président de la commission des travaux, qui a une bonne connaissance du Camuzol, afin de disposer de davantage d'informations sur ce sujet.

#### **Halle :**

Cet édifice très ancien, patrimoine remarquable de la commune, mérite une attention particulière ; sa rénovation sera conséquente : toiture à remplacer, sablage, peinture, électricité, éclairage. Mr PLANTY, en charge du dossier, précise que plusieurs devis

avaient été établis pour un montant total de 45 000 € HT, mais qu'en raison de la conjoncture, les tarifs ont augmenté de 20 à 30 %. Mme le maire propose de solliciter une aide de l'Etat par le biais de la DETR (la signalétique pourrait compléter la demande) ; elle prendra contact avec Mr le Sous-Préfet prochainement.

Une préparation du budget 2022 sera bientôt réalisée, détaillant avec précision les programmes à prioriser.

-----

## Questions diverses

- ⇒ Samedi 18 septembre aura lieu la fête des familles de la CCLT à Monclar, au centre de loisirs ; des animations ainsi qu'un marché gourmand précéderont un feu d'artifice.
- ⇒ Octobre rose : la marche populaire connaît un franc succès depuis 2 ans ; elle sera reconduite. Mme ESCODO indique la date du 24 octobre 2021
- ⇒ Réunion avec les associations communales pour établir le planning d'occupation des salles mercredi 15 septembre à 18h. Mme le Maire rappelle son souhait d'organiser un forum des associations l'an prochain au moment de la rentrée scolaire afin de permettre aux familles de tester les disciplines et révéler des vocations. Mr MARROT souligne la bonne initiative du club de tennis qui a réalisé une démarche similaire en ouvrant les courts à d'autres associations.
- ⇒ Régulation des pigeons : la société ECAN mandatée par la commune au début de l'année comptabilise 1750 volatiles de moins ; si les cages installées à l'école ne sont pas très efficaces, les campagnes de tir le sont bien davantage. Mme le Maire ajoute avec satisfaction que l'on constate déjà une nette diminution des nuisances engendrées par cette prolifération. Elle rappelle la demande émanant de bonnes volontés qui souhaitaient participer aux tirs à laquelle elle n'a pu donner de suite favorable car le matériel utilisé se doit d'être professionnel, la société étant responsable de son action.
- ⇒ Mme le Maire suggère de dédier une place ou rue au nom de Monsieur GENESTOU pour honorer sa mémoire; une réflexion est lancée.
- ⇒ Mme LIA, présidente de la commission communication, informe l'assemblée de la 1<sup>ère</sup> réunion relative à la confection du bulletin municipal ; elle sollicite l'aide des anciens élus et amis de Mr GENESTOU, présents dans l'auditoire, pour réaliser un historique des 43 années de sa vie publique et des services qu'il a rendus. Elle rappelle que sa commission est ouverte à toutes les bonnes volontés et demande aux associations qui seront présentes mercredi lors de la planification des salles de lui communiquer un article à insérer dans le bulletin.
- ⇒ Mr MARROT évoque le port Lalande qui connaît un franc succès ; son taux d'occupation est élevé. Une visite inopinée d'un inspecteur de la navigation au printemps a relevé des manquements dans la maintenance : pour respecter la réglementation qui a fortement évolué depuis la construction du bassin à flots, un contrôle des pontons doit être réalisé. Ce dossier important fera l'objet d'une inscription budgétaire.
- ⇒ Mr PREVOT transmet aux conseillers l'invitation du nouveau directeur de l'usine D'AUCY qui souhaiterait visiter la conserverie. Le nombre étant limité à 10/12 personnes, il est recommandé de manifester sa candidature au plus tôt. Mme le maire rappelle que les élus d'un mandat précédent avaient également bénéficié de cette opportunité. Cet établissement est une aubaine pour la commune ; il emploie pas moins de 70 permanents (dont 40 castelmoronnois) et 300 saisonniers.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h51.